



## **Visite des classificateurs des Fleurons du Québec en 2020 (voir article page 3)**

### **Dans ce numéro**

Mot du Maire _____	2	MRC de Bécancour _____	15
Fleurons du Québec _____	3	Club des Loisirs pour adulte de Deschailions _____	17
Info – Municipalité _____	4	Office municipal d'habitation (OMH) _____	18
Écocentre _____	7	Comité local prévention suicide _____	19
Eau potable _____	10	Paroisse Saint-Laurent – Rivière-du-Chêne _____	22
COVID-19 _____	12	Bibliothèque _____	23
Inspecteurs en bâtiment _____	14	Information générale _____	24

Je ne vous surprendrais pas en vous parlant de l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 sur le monde municipal et notre municipalité. Cela fait plus de deux mois que nous sommes en confinement et que le monde entier est en alerte face à un ennemi aussi sournois qu'invisible. Nous avons constaté notre vulnérabilité face à cette pandémie majeure. Le confinement a été bien suivi par la plupart d'entre nous. Mais au fil des semaines nous avons aussi pu observer la fragilité de notre économie mondialisée par les diverses pénuries comme les masques N95 faits en Chine ou de matériel médical de protection. La crise qui frappe les C.H.S.L.D. nous révèle la médiocrité, la désorganisation et l'inertie de ce secteur longtemps négligé de notre système de santé.



Les impacts de cette pandémie se font sentir à tous les niveaux et bien qu'il soit trop tôt pour en mesurer toute l'ampleur, le milieu municipal appréhende des périodes plus difficiles. La mise en place des protocoles de confinement, de télétravail, de sécurité et de services aux citoyens et aux entreprises a nécessité temps et argent alors que nous observons une baisse de demandes de permis, des droits de mutation ainsi que le retard des paiements de taxes. En combinant ces éléments, nous pouvons prévoir un impact financier négatif pouvant varier de 3% à 17 % selon la durée de la période de distanciation. Tout cela dans un contexte où plusieurs de nos concitoyens feront face à des difficultés financières comme on n'en a pas vu depuis longtemps.

Face à cette crise sans précédent, les gouvernements provincial et fédéral ont annoncé différents programmes d'aide aux citoyens comme aux entreprises, c'est bien, mais nous devons nous ajuster aux effets de la crise actuelle et de ceux qui viendront par la suite, car nous n'en sommes qu'au début, l'étape cruciale du décloisonnement devra aussi être financée adéquatement.

Malgré tout cela je demeure optimiste que les changements que nous serons obligés d'apporter à nos habitudes de vie amélioreront notre résilience et dynamiseront nos communautés rurales, car ce qui se passe dans les grandes villes n'est guère rassurant.

Je vous souhaite un très bel été en santé et je répète la phrase célèbre de M. Legault « ça va bien aller ».

*Christian Baril,  
Maire*

## La municipalité renouvelle son adhésion aux Fleurons du Québec

La municipalité est heureuse d'annoncer qu'elle a renouvelé son adhésion au programme des Fleurons du Québec pour les trois prochaines années. C'est avec fierté que la municipalité avait obtenu, en 2017, 3 fleurons sur une possibilité de cinq, valables jusqu'en 2019. Le renouvellement de notre adhésion nous permettra de recevoir de nouveau la visite des classificateurs et d'obtenir, à l'automne 2020, notre nouvelle cote de classification des Fleurons du Québec.

Rappelons que la classification horticole des Fleurons du Québec constitue une reconnaissance officielle des efforts de toute la collectivité pour obtenir à long terme un milieu de vie plus beau, plus sain et plus vert. L'an dernier, 22 municipalités ont réussi à décrocher un fleuron additionnel lors de leur visite de reclassification! C'est dans cet esprit que nous invitons l'ensemble des citoyens à jardiner et fleurir leur environnement dès maintenant, car il s'agit d'un défi collectif.

Les classificateurs Fleurons du Québec reviendront évaluer notre municipalité au cours de l'été 2020. Ils visiteront 60 % de notre territoire et évalueront les aménagements horticoles et paysagers qui sont à la vue du public. Les critères d'évaluation touchent notamment la propreté, l'entretien, la variété des éléments horticoles et l'état visuel du paysage municipal. Les points sont répartis dans 5 domaines d'embellissement :

- ❁ 360 points attribués au *Domaine municipal*.
- ❁ 200 points attribués au *Domaine résidentiel*.
- ❁ 170 points attribués au *Domaine institutionnel*.
- ❁ 140 points attribués au *Domaine commercial et industriel*.
- ❁ 180 points attribués aux *initiatives communautaires et au développement durable*.



Tous ensemble, poursuivons nos efforts d'embellissement durable de la municipalité!

Ayant tout juste célébré son 15<sup>e</sup> anniversaire, le programme de classification horticole des Fleurons du Québec a connu un succès immédiat et suscite un engouement croissants : il regroupe aujourd'hui 351 municipalités dans toutes les régions de la province et rejoint plus de 43 % des citoyens québécois.

Pour découvrir les municipalités Fleurons en images et tout savoir sur les Fleurons du Québec, visitez le site Internet [www.fleuronsduquebec.com](http://www.fleuronsduquebec.com)





## *Il a été résolu ... aux séances de mars 2020 à mai 2020*

### **Règlements :**

- Règlement # 160-2020 – règlement modifiant le règlement fixant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour services municipaux et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020.

### **Contrats :**

Octroyé un contrat à :

- Daniel Tousignant pour l'entretien du gazon des terrains municipaux et de la piste cyclable pour une période de 3 ans.
- Daniel Tousignant pour l'entretien des plates-bandes pour une période de 3 ans.
- Entretien de gazon Édouard Paquette, pour le balayage des rues municipales, trottoirs de la route Marie-Victorin, la 12<sup>e</sup> Avenue et stationnement des édifices municipaux pour une période de 3 ans.
- R.M. Pépin pour le fauchage des bordures des chemins municipaux.
- M. Raymond Lépine, pour l'arrosage de fleurs pour la saison estivale 2020.
- Mutuelle des municipalités du Québec, pour la reconduction du contrat d'assurance.
- La firme Jean Dallaire et associé, architecte inc., pour la mise à jour du montage financier relatif au projet « Amélioration de l'accessibilité du centre de loisirs Bord de l'eau » tel que demandé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Pavage Veilleux (1990) inc., pour la réfection de la route Saint-Onge.
- Tétra Tech QI inc., pour les activités de surveillance des travaux lors de la réfection de la route Saint-Onge.
- Danièle Saint-Hilaire pour l'aménagement paysager des sites municipaux suivants : le

Calvaire, les 3 entrées du village et la halte-routière

### **Section finances:**

- Dépôt des états financiers de la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent pour l'exercice financier 2019 (voir page 6).
- Renouvellement de financement – Règlement d'emprunt # 086-2008 et # 115-2014 au montant de 165 700 \$ de la Financière Banque Nationale inc.

### **Autres décisions:**

- Autorisation d'une formation de secouriste en milieu de travail d'une durée de 2 jours, auprès de l'organisme Formation Prévention Secours inc. pour Samantha Jalbert, Denis Tousignant et Stéphane Tousignant.
- Autorisation donnée à la directrice générale, M<sup>me</sup> France Grimard à renouveler l'inscription au Registre des commissaires à l'assermentation.
- Autorisation de la participation de M. Christian Baril ou de la personne responsable de l'entretien des plates-bandes à la journée de conférence et ateliers pratiques sur le verdissement et l'embellissement horticole du territoire municipal « Les Ateliers Verts 2020 ».
- Autorisation de la dépense de 1 481 \$, pour une page couleur, pour un message personnalisé dans l'édition du 29 avril du Courrier Sud mettant en vedette la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.
- Autorisation d'une dépense totalisant 275 \$ pour l'achat d'une publicité dans les hebdomadaires Le Peuple de Lotbinière relative à la vente de nouveaux terrains dans le nouveau développement.



## *Il a été résolu ... aux séances de mars à mai 2020*

### Autres décisions (suite) :

- Autorisation de faire paraître une publicité dans le feuillet paroissial la Fabrique Saint-Laurent-Rivières-du-Chêne au montant de 350 \$, pour une annonce double relative à la vente de terrains dans le nouveau développement.
- Achat de fleurs auprès du fleuriste Jardinerie Fortier, pour garnir les 10 pots de fleurs et 11 jardinières.
- Entente avec le Camping Cap à la Roche, pour prendre les mesures de chlore de l'eau potable.
- Approbation du protocole de collaboration entre l'association de soccer Les Seigneuries et la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent avec l'attribution d'une aide financière de 250 \$.
- Adoption du rapport sur la gestion contractuelle de l'année 2019 présenté par la directrice générale.
- Achat de lumières de Noël au montant de 891 \$ auprès de Leblanc illumination-Canada.
- Approbation du contrat de courtage déposé par Judith Lajoie inc., représentante de RE/MAX référence 2000 et mandat M<sup>me</sup> Judith Lajoie pour une période de 6 mois, pour la vente de 6 terrains du nouveau développement domiciliaire de la 16<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> Avenue.
- Établissement de la tarification pour les services de nos inspecteurs municipaux et de la location d'équipements pour toute demande provenant de l'extérieur de la municipalité.
- Adhésion de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent au Comité Zip les Deux Rives pour une période de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, au coût de 50\$ taxes incluses.

### Comptes de taxes municipales 2020 et Modification du taux d'intérêt



Veillez noter que la date limite pour acquitter votre deuxième versement des taxes municipales 2020 est le 30 juin prochain. Vous pouvez acquitter vos taxes par guichet, par chèque ou via votre institution bancaire. Des reçus seront envoyés seulement sur demande.

Veillez prendre note que lors d'une séance de conseil ultérieure, une modification du taux d'intérêt a eu lieu, en raison de la COVID-19, le taux d'intérêt et de pénalité est maintenant établi à 2.40 % au lieu de 16 %.

*Bon été à vous tous!*



*France Grímard,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

## Info-Municipalité

### Exercice terminé le 31 décembre 2019 État des activités financières

<u>Revenus</u>	Réalisations 2019	Budget 2019
Taxes	1 192 995 \$	1 186 855 \$
Paievements tenant lieu de taxes	25 679	29 450
Transferts	129 627	50 054
Services rendus	59 078	41 861
Imposition de droits	26 136	16 200
Intérêts	7 336	5 620
Autres revenus	(10 864)	750
<b>Total revenus</b>	<b>1 429 987 \$</b>	<b>1 330 790 \$</b>
<u>Dépenses de fonctionnement</u>		
Administration générale	322 734	327 499
Sécurité publique	237 672	232 332
Transport	244 522	161 686
Hygiène du milieu	436 560	324 316
Santé et bien-être	6 435	3 450
Aménagement, urbanisme et développement	113 133	83 241
Loisirs et culture	101 065	79 815
Frais de financement	25 117	26 229
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 487 238 \$</b>	<b>1 238 568 \$</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>(57 251) \$</b>	<b>92 222 \$</b>
<b>Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice</b>	<b>4 852 913</b>	<b>4 852 913</b>
<b>Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>4 795 662 \$</b>	<b>4 945 135 \$</b>

## Rapport du maire

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente le rapport du maire portant sur les faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport de l'auditeur indépendant.

### Le rapport financier 2019

Le rapport financier de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent s'est terminé le 31 décembre 2019 et a été déposé à la séance de conseil tenue le 7 avril 2020. Les états financiers ont été vérifiés par la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc.

### Opinion de l'auditeur indépendant

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, (L'«entité»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Rapport du Maire (suite)

### Informations importantes à la fin de l'année financière 2019 :

Excédent de fonctionnement de l'exercice :	51 072 \$
Surplus accumulés :	445 980 \$
Fond de roulement :	110 513 \$
Solde dette à long terme :	694 056 \$
Acquisitions :	156 213 \$
Valeur imposable pour 2019 :	98 089 300 \$
Taux global de taxation :	1,2107 \$

### Projets en immobilisations 2019

- Acquisition d'un panneau radar
- Acquisition d'une camionnette
- Achat de clôture au garage
- Achat de tables, abris et enseignes publicitaires pour le marché public
- Installation de lumières DEL pour le nouveau développement et de la piste cyclable
- Réfection de la piste cyclable
- Réfection du Puits 1 (2018-2019)
- Installation d'un système de déphosphatation des eaux usées (2018-2019)

### Traitement des élus

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération des membres du conseil :

Le traitement annuel du maire est de 7 776 \$ soit 5 184 \$ à titre de rémunération de base et 2 592 \$ à titre d'allocation de dépenses. Le traitement annuel d'un conseiller est de 2 592 \$, soit 1 728 \$ à titre de rémunération de base et 864 \$ à titre d'allocations de dépenses.

Pour l'année 2021, il y aura un ajustement des salaires pour les élus en se basant sur la moyenne provinciale des salaires versés aux élus.

*Je vous remercie de l'appui manifesté envers votre conseil municipal.*

*Christian Baril  
maire*

## Écocentre



Écocentre Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### HEURE D'OUVERTURE

Lundi :	9h00 à 12h00
Mardi, mercredi et jeudi :	Fermé
Vendredi :	13h00 à 16h30
Samedi :	9h00 à 12h00
Dimanche :	Fermé

#### Matières acceptées AVEC FRAIS

- Matériaux de construction (gypse, fenêtre, bardeau d'asphalte, meuble en mélamine, toilette, etc.) – Des frais s'appliquent.

	Largeur	Longueur	Hauteur	Tarif
« Traller »	4	6	1	15 \$
	5	6	1	20 \$
	4	8	2	25 \$
	5	8	2	30 \$
« Pick-up »	4	6	2	20 \$
	4	8	2	25 \$
« Valise d'auto »	4		1	10 \$

Services offerts aux citoyens des municipalités de la MRC de Lotbinière et des municipalités de Deschaillons-sur-St-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise seulement.

VOIR LES DÉTAILS DES MATIÈRES  
ACCEPTÉES DANS LES PROCHAINES PAGES. →

## Écocentre

### HUILE et RDD ORGANIQUES BAC BLEU FONCÉ



#### Produits acceptés sans frais :

- Huile à moteur usée (non mélangée avec un autre produit)
- Antigel pour véhicule (type Prestone)
- Aérosol lubrifiant (WD-40) (Attention : Jig-a-Loo accepté avec frais)
- Aérosol de nettoyeur à frein
- Filtres à huile usés
- Huile végétale liquide, non contaminée

#### Produits acceptés avec frais :

- Aérosols divers
- Adhésif, colle, mastic, cire
- Décapant, solvant et diluant
- Enduit (toiture, fondation, asphalte)
- Peinture industrielle et automobile
- Combustible (essence, hydrocarbure...)
- Produit inflammable et/ou nocif
- Imperméabilisant

Attention : aucun corrosif (acide et base) et aucun comburant (chlore et peroxyde) accepté dans ce bac

infos produits : 819.758.5497 poste 233 sans frais : 1.888.758.5497 poste233

### PEINTURE BAC BLEU PÂLE



#### Produits acceptés sans frais :

- Apprêts et peintures (latex, alkyde, émail)
- Peintures à métal, antirouille, aluminium
- Peintures à piscine et mélamine
- Teintures intérieures et extérieures
- Vernis, laques
- Huile de protection & finition (Teck, Lin)
- Protecteurs à bois et à maçonnerie
- Peintures en aérosol



Plus de détails sur [www.eco-peinture.com](http://www.eco-peinture.com)

infos produits : 819.758.5497 poste 233 sans frais : 1.888.758.5497 poste233

### Programme de récupération des piles

#### Piles acceptées

Non rechargeables (alcalines, lithium, petites piles scellées au plomb ...)



Alcalines



Lithium



Plomb

Rechargeables (lithium-ion, ni-cd, ni-mh...)



Lithium-ion



Ni-cd



Ni-mh

Tous les formats de piles pesant moins de 5 kg

(AAA, AA, C, D, 9V, piles bouton – montres, appareils auditifs, piles de lampes, piles d'outils, piles de caméras, piles d'ordinateurs...)

#### Piles refusées

Batteries acide-plomb (batteries d'auto et de tout autre véhicule électrique, batteries pour divers autres appareils)



Batteries humides (on voit le liquide à travers la batterie qui est souvent en plastique, il s'agit souvent de batteries ni-cd)



Le programme de recyclage des ampoules au mercure du Québec  
[www.recycflu.com](http://www.recycflu.com)

Identifiez le logo Hg sur la lampe pour confirmer qu'elle contient du mercure:

### Liste Des Produits Acceptés

Le programme inclut les lampes contenant du mercure listées ci-dessous :

- |  |  |
|--|--|
| 1 Tubes fluorescents – droits / linéaires  | 4 Lampes fluo-compactes (LFC)  |
| 2 Tubes fluorescents – courbés / circulaires   | 5 Lampes UHP (Ultra Haute Performance) à vapeur de mercure           |
| 3 UV et lampes germicides  | 6 Lampes à décharge à haute intensité (DHI) et autres types de lampe |
| 1 Lampes qui ne sont pas acceptées : Halogène, DEL, incandescente, sodium basse pression |  |

### Matériaux de construction et déchets volumineux

#### Matériaux de construction :

Gypse, bois, métal, fenêtres, portes, bardeaux d'asphalte, meubles en bois ou en mélamine, évier en métal, bain, cuisinière, réfrigérateur (sans halocarbure), laveuse, sècheuse, réservoir à eau chaude et barbecue au gaz propane (sans la bonbonne).



#### Déchets volumineux :

Tout ce qui est à l'intérieur d'une maison et qui peut être déplacé, à l'exception des matières dangereuses : peinture etc.



#### Résidus verts

Sont disponibles pour vous encore cette année les bacs à chargement frontal pour les résidus verts tels que le gazon, les feuilles en vrac et les branches, et ce, gratuitement au garage municipal..

**Prix pour les conteneurs de matériaux de construction et les déchets volumineux (payable en argent ou chèque) voir le tableau à la page 7.**

***Pour les bacs à chargement frontal des résidus verts se trouvant au garage***

***municipal voici les dates des collectes :***

***2, 9, 16 et 30 juin; 14-28 juillet; 11 et 25 août;***

***8 et 22 septembre; 6-13-20 et 27 octobre;***

***2-10-17 et 24 novembre.***

LES AVIS D'ÉBULLITION D'EAU - INFORMATIONS

# QUE DEVRIEZ-VOUS SAVOIR ?

1. Un avis d'ébullition préventif est émis suite à un bris d'aqueduc majeur, une mesure obligatoire en vertu du règlement sur la qualité de l'eau potable.

2. Nous émettons un avis, car il y a un risque de contamination et d'infiltration dû à une baisse de pression importante sur le réseau suite aux travaux effectués.

3. Lors de ces travaux, on ne peut assurer la qualité de l'eau à 100 %, ce qui explique l'émission d'un avis d'ébullition préventif.

4. Lors de cet avis d'ébullition, nous vous demandons de faire bouillir l'eau potable durant une minute pour éliminer les risques potentiels de contamination.

5. Une fois l'avis d'ébullition émis et les réparations effectuées, un rinçage du réseau doit être fait, des échantillons d'eau doivent être pris pendant une période de 2 jours consécutifs et transmis durant les jours ouvrables à notre laboratoire accrédité.

6. Après la réception des résultats conformes, vous recevrez un avis de la levée de l'ébullition par la poste, via nos médias sociaux et notre site internet.

7. En conclusion, suite à la lecture de cette procédure vous pouvez comprendre qu'un avis d'ébullition d'eau est toujours émis pour une **période d'environ 1 semaine.**  
Merci de votre compréhension !



*Votre inspecteur municipal  
Stéphane Tousignant*

**SUITE – COMMUNIQUÉ – DÉVERSEMENT D’HUILE DANS LE SYSTÈME D’ÉGOUT**

En avril dernier, nous vous avons transmis un communiqué concernant un déversement d’huile dans notre réseau d’égout municipal. Nous savons que l’infraction a été commise dans le secteur suivant : entre le salon funéraire et le bout du réseau côté ouest (ce qui inclut une partie de la route Marie-Victorin, 16<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> Avenue, la 3<sup>e</sup> Rue et la rue Poisson).

Nous voulons vous faire le suivi des coûts relatifs au nettoyage dus à ce déversement pour vous conscientiser sur les coûts et dommages environnementaux de cette infraction.

Le montant de la facture s’est élevé à 3600 \$.

Vous trouverez ci-dessous le communiqué qui vous a été transmis le 27 avril dernier.

---

## **IMPORTANT**

### **Déversement d’huile - Égout municipal**

La municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tient à informer les citoyens qu’il y a eu un déversement de produits chimiques (une substance à base d’huile) dans notre système d’égout, entre le 20 et 21 avril dernier.

Il est important de ne pas envoyer ces substances dans les toilettes et dans les éviers qui ensuite se déversent dans le système d’égout. Nous avons dû faire appel à une entreprise spécialisée en vacuum pour nettoyer le déversement, ce qui engendre des coûts importants et peut nuire au traitement de notre station d’épuration.

Dès le 4 mai, à l’ouverture de l’écocentre situé au 1596, route Marie-Victorin, vous pourrez vous départir de ces matières telles que solvant, essence ou huile.

La municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent vous remercie de votre collaboration.

Source : Stéphane Tousignant  
Inspecteur municipal  
Tél. : 819 695-0733

## COVID-19

# On continue de se protéger!



Toussez dans  
votre coude



Lavez  
vos mains



Gardez vos  
distances



Couvrez  
votre visage  
(si moins de 2 mètres)



Limitez vos  
déplacements

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

1-877-644-4545

## Aide-alimentaire

Pour les gens sans emploi temporairement en raison de la COVID-19 ou pour les 70 ans et plus



# COVID-19

**BESOIN D'AIDE ALIMENTAIRE : 1 866 441-0404**

Restez chez vous...ça va bien aller

## Bureau municipal

En raison de la COVID-19, notre bureau est fermé temporairement au public.

Si vous avez des documents à nous transmettre, nous vous demandons de les glisser sous notre porte. Pour communiquer avec nous, nous vous invitons à le faire par téléphone durant nos heures d'ouverture, courriel ou bien via notre page Facebook.

Rappel sur nos heures d'ouverture : du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00

Fermé les lundis et vendredis.

« Ça va bien aller! »

# Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

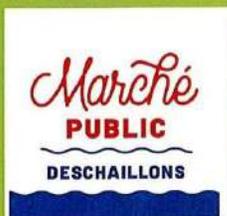
## Avis à tous

### Marché public de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Vu le contexte actuel de la COVID-19, il a été décidé à la séance du conseil du 5 mai 2020 qu'il n'y aurait pas la tenue du marché public à la saison estivale 2020.

Cette décision est appuyée par la complexité de la mise en place des consignes de la santé publique spécifiques à un marché public.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous disons à l'année prochaine.



La direction et le conseil municipal.

## VENTE DE GARAGE

**COVID-19**

**LES VENTES DE GARAGE**

*Ne sont pas encouragées  
sur le territoire de la MRC de Bécancour*



**#çavabienaller**

### Un message de vos inspecteurs en bâtiment



Vous avez un projet pour votre propriété et vous vous questionnez sur les normes que vous devrez respecter dans telle ou telle situation?

Vous voulez faire un usage autre que résidentiel de votre domicile en démarrant un commerce ou offrir un service directement chez vous?

Vous êtes en zone agricole? En zone potentiellement exposée aux glissements de terrain?

Vous voulez agrandir votre domicile? Vous voulez vous installer un cabanon?... une piscine?

Maintenant nous sommes deux inspecteurs pour répondre à vos demandes. N'hésitez pas à nous contacter pour en discuter!

Nous serons en mesure de vous informer sur toutes les possibilités qui touchent la réglementation dans la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

### RAPPEL – ABRIS TEMPORAIRES

Rappel amical pour vous informer que la date limite pour retirer vos abris temporaires était le 30 avril dernier.

Pour les retardataires, des avis vous seront transmis prochainement.

Merci de bien vouloir respecter notre réglementation.



Christian Soucy & France Légaré  
Inspecteurs régionaux en bâtiment  
819-298-2070

[inspection@mrcbecancour.qc.ca](mailto:inspection@mrcbecancour.qc.ca)



## SSIRMRCB BULLETIN PRÉVENTION 2020



### NUMÉRO CIVIQUE

#### Bien identifier votre maison

Aujourd'hui je vous propose un petit exercice! Sortez à l'extérieur, tout en regardant bien des deux côtés, traversez la rue et dites-moi si votre numéro civique est bien visible. Oui? Non? Maintenant imaginez-vous répondant à un appel d'urgence, de nuit, dans un camion en mouvement en ayant un œil sur la route... Ce sera plus difficile de le remarquer n'est-ce pas?

Aidez-nous à répondre rapidement à votre domicile en vous assurant que votre numéro civique soit bien visible en tout temps. Nous préférons trouver votre domicile par le numéro que par la fumée...



### VOTRE DOMICILE EST LOIN DE LA ROUTE

#### Indiquer votre numéro au coin de votre entrée et de la route

Si votre maison se situe loin de la voie publique, dans un boisé par exemple, nous vous suggérons d'indiquer votre numéro au coin de votre entrée et de la route. Ou encore, de vous assurer qu'il est bien visible sur votre boîte postale car il se peut qu'il ne soit plus lisible mais que vous receviez votre courrier quand même, ils ont une bonne mémoire ces postiers!

### LES BARBECUES AU PROPANE

#### Entretien avant la première cuisson

Lors de la saison estivale, il est important de savoir comment utiliser, entretenir et entreposer en toute sécurité votre barbecue au propane.

Il faut retirer toutes les pièces mobiles, nettoyer l'intérieur et l'extérieur de l'appareil. Ensuite, vous devez asperger les raccords d'eau savonneuse afin de déceler la présence de fuites, faites remplacer les pièces défectueuses si des bulles se forment lors de l'ouverture du gaz. Ces bulles confirment qu'il y a une fuite. Faites-le réparer sans délai!

De plus, il est essentiel de remplacer les bonbonnes défectueuses ou âgées de plus de 10 ans en les rapportant à votre distributeur de propane. Ne jamais les jeter au rebus, car elles pourraient exploser.

#### Quoi faire si le barbecue prend feu?

Restez calme, si possible fermer le robinet de la bonbonne, appeler le 9-1-1 et éloignez-vous.



Ne pas tenter d'éteindre le feu avec de l'eau, utiliser un extincteur portatif approprié, comme celui à poudre de type ABC et, une fois le feu maîtrisé, faire inspecter le barbecue par un professionnel avant de le réutiliser.

### NOUS TRAVAILLONS AVEC VOUS, POUR VOUS!!

Je suis toujours présent pour répondre à vos questions, à vos commentaires et à vos suggestions pour améliorer le service de sécurité incendie. N'hésitez pas à communiquer avec moi.

Guy Lemieux, agent en prévention incendie  
[g.lemieux@mrcbecancour.qc.ca](mailto:g.lemieux@mrcbecancour.qc.ca)





## Règlement relatif à l'abattage d'arbres en zones exposées aux glissements de terrain

La réglementation municipale autorise la récolte de bois en zones exposées aux glissements de terrain (ZEGT). Pour ce faire, un permis de la municipalité est nécessaire au coût de 15 \$. Le règlement de zonage de la municipalité permet une coupe d'assainissement et de contrôle de la végétation sans essouchement, remblai ou déblai, avec un prélèvement maximal de 50 %.

Afin de recevoir votre permis de la municipalité, vous devrez déterminer le type de zone de contrainte de la ZEGT.

### Zone en bordure du fleuve Saint-Laurent

(Voir cartographie pour chacune des municipalités pour les secteurs)

#### Zone de contraintes de type 1

Zone où l'on observe la présence de l'ensemble des éléments suivants :

- ✓ talus d'une hauteur égale ou supérieure à 5 mètres;
- ✓ pente dont l'inclinaison est supérieure à 20° (36 %);
- ✓ avec ou sans cours d'eau à la base.

#### OU

- ✓ talus d'une hauteur égale ou supérieure à 5 mètres;
- ✓ pente dont l'inclinaison est égale ou supérieure à 14° (25 %) et inférieure à 20° (36 %);
- ✓ avec cours d'eau à la base.

#### Zone de contraintes de type 2

Zone où l'on observe la présence de l'ensemble des éléments suivants :

- ✓ talus d'une hauteur égale ou supérieure à 5 mètres;
- ✓ pente dont l'inclinaison est égale ou supérieure à 14° (25 %) et inférieure à 20° (36 %);
- ✓ sans cours d'eau à la base.

Travaux de <b>remblai</b> (permanents ou temporaires)	Interdit : ➤ dans le talus ➤ dans une bande de protection au sommet du talus dont la largeur est égale à une fois (1) la hauteur du talus jusqu'à concurrence de 40 mètres	Interdit : ➤ dans le talus ➤ dans une bande de protection au sommet du talus dont la largeur est égale à une fois (1) la hauteur du talus jusqu'à concurrence de 40 mètres	Interdit : ➤ dans le talus ➤ dans une bande de protection au sommet du talus dont la largeur est égale à une fois (1) la hauteur du talus jusqu'à concurrence de 20 mètres
Travaux de <b>déblai</b> ou d'excavation (permanents ou temporaires)	Interdit : ➤ dans le talus ➤ dans une bande de protection à la base du talus dont la largeur est égale à une demie fois (½) la hauteur du talus, au minimum de 5 mètres jusqu'à concurrence de 15 mètres	Interdit : ➤ dans le talus ➤ dans une bande de protection à la base du talus dont la largeur est égale à une demie fois (½) la hauteur du talus, au minimum de 5 mètres jusqu'à concurrence de 15 mètres	Interdit : ➤ dans le talus ➤ dans une bande de protection à la base du talus dont la largeur est égale à une demie fois (½) la hauteur du talus, au minimum de 5 mètres jusqu'à concurrence de 10 mètres
<b>Abattage d'arbres</b>	Interdit (sauf coupe d'assainissement) : ➤ dans le talus ➤ dans une bande de protection au sommet du talus dont la largeur est de 5 mètres	Interdit (sauf coupe d'assainissement) : ➤ dans le talus ➤ dans une bande de protection au sommet du talus dont la largeur est de 5 mètres	Interdit (sauf coupe d'assainissement) : ➤ dans le talus

Le règlement d'abattage de la MRC exige un permis si le prélèvement est supérieur à 40 % et que la dimension de la coupe est supérieure à un hectare. Une prescription d'un ingénieur forestier est requise et le coût du permis est de 25 \$. Cependant, si votre prélèvement est en-dessous de 40 % du volume, aucun permis de la MRC n'est requis.

François Trottier, ingénieur forestier  
Inspecteur en foresterie et gestionnaire de cours d'eau  
819 298-3300, poste 235  
[f.trottier@mrcbecancour.qc.ca](mailto:f.trottier@mrcbecancour.qc.ca)



## Un petit vent d'été Club de Loisirs Deschaillons PAR COLETTE CLOUTIER, LIGUE DE TENNIS SUR TABLE

Ce message s'adresse aux simples citoyens comme aux champions de jeux d'adresse disponibles au Club de Loisirs Deschaillons.

Le Club de Loisirs Deschaillons vous offre cet été, des jeux d'adresse, procurant à la fois détente, divertissement et exercice. Et si enfin, nous nous amusons à jouer au Ping Pong, au palet (shuffleboard), au billard ou à la pétanque ... une fois ou deux par semaine ne seraient pas de trop pour garder la forme et sociabiliser tout en demeurant vigilant quant à la distanciation.

Dès la levée du confinement, tous ces jeux seront disponibles à la salle Bordeleau du Club de loisirs. La plupart des jeux offerts se pratiquent, chez nous comme ailleurs dans la province, depuis un bon moment et nous sommes fiers de pouvoir vous les offrir.

Voici la description du jeu de croquet, un jeu d'adresse facile à pratiquer qui pourrait bien devenir votre loisir-chouchou.

**Le croquet** est un jeu considéré comme **le roi des jeux de précision et de tactique**. Le croquet fait penser à la fois au billard et aux échecs, mais nécessite plus de déplacements de la part des joueurs puisque l'aire du jeu est assez grande (24 sur 36 pieds). Le **croquet** demande beaucoup de stratégie et procure beaucoup de plaisir tout en étant « non forçant ». Plusieurs municipalités mettent à la disposition de leurs citoyens des jeux de croquet intérieur, notamment, Deschaillons, Parisville, Fortierville, Saint-Edouard, Lotbinière, Gentilly, Saint-Sylvère et Saint-Grégoire. C'est pourquoi occasionnellement, les joueurs peuvent participer à des compétitions interclubs, ce qui est très motivant.

Les règles du croquet sont simples « Tout est dans la tactique ». Une partie de croquet oppose deux équipes formées de deux joueurs chacune. Laquelle réussira à traverser, avec ses boules, tous les arceaux du terrain selon un ordre déterminé sera l'équipe gagnante ? Le « roquage » consiste à toucher la boule d'un adversaire, permet au joueur de poursuivre son jeu et se placer en position pour passer l'arceau suivant. Vous ne saisissez pas bien? Faites équipe avec un joueur expérimenté : c'est ainsi que vous vous perfectionnerez!

Pour plus de renseignements au sujet du croquet ou du palet (shuffleboard), communiquez avec le président du Club de Loisirs Deschaillons, Monsieur Benoit Gonthier au 873-203-0144. Pour de l'information au sujet de la ligue de tennis sur table, communiquez avec Colette Cloutier au 819-287-4541.

Au plaisir et bon été!

## De bonnes raisons de vivre à l'Office Municipal d'Habitation au Cœur du Québec



Les offices municipaux d'habitation (OMH) ont été créés pour permettre aux personnes à revenu modeste de pouvoir se loger à un coût raisonnable. Plusieurs raisons font des OMH un milieu de vie intéressant.

Tout d'abord, les loyers administrés par l'Office municipal d'habitation au Cœur du Québec sont des logements de qualité et bien éclairés. Aussi, le coût du chauffage est inclus dans le prix du loyer ce qui est sécurisant financièrement. Enfin, les tâches comme l'entretien des espaces communs, la tonte du gazon, le déneigement des entrées et des stationnements sont effectués par l'OMH.

La sécurité des locataires est également un élément important pour l'OMH au Cœur du Québec. Tous les édifices sont équipés de système d'alarme incendie conforme au code du bâtiment et d'un programme d'entretien préventif assuré par le personnel d'entretien. En dehors des heures de bureau, un centre d'appel voit à répondre à toutes les situations d'urgence.

L'OMH au Cœur du Québec est aussi un milieu de vie où les locataires peuvent organiser leurs loisirs puisqu'une salle communautaire est disponible à cet effet.

Nous avons actuellement des appartements disponibles. Si vous êtes intéressés ou si vous connaissez des personnes qui pourraient l'être, des visites sont possibles en prenant rendez-vous.

L'OMH au Cœur du Québec regroupe les anciens OMH de Deschailons-sur-Saint-Laurent, Parisville, Fortierville, Saint-Pierre-les-Becquets, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Manseau, Saint-Sylvère, Saint-Wenceslas, Sainte-Eulalie (incluant Saint-Samuel) et Daveluyville.

Nous travaillons actuellement sur notre nouveau site Internet, les détails suivront bientôt !

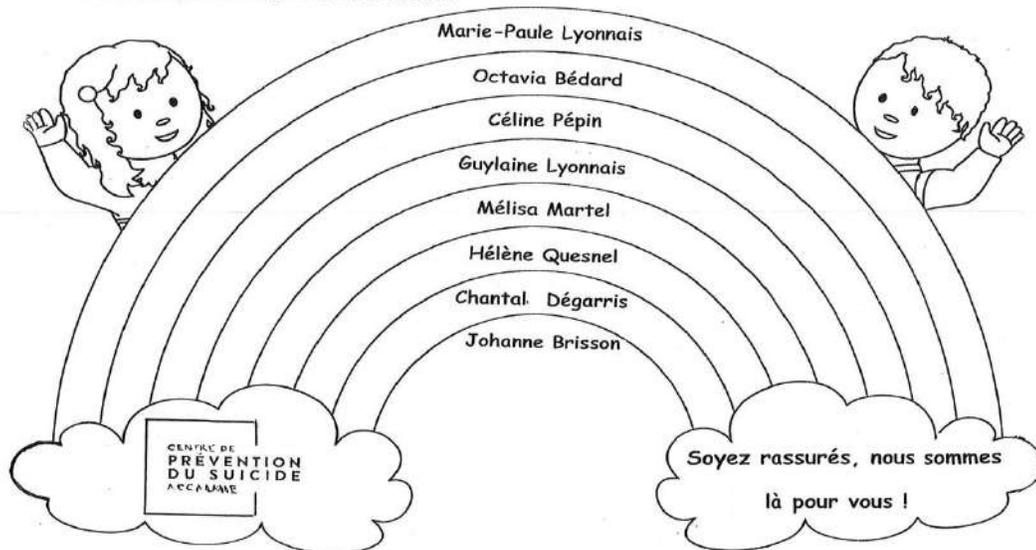
Pour nous contacter :  
Lundi au jeudi de 8h30 à 16h30  
Vendredi matin de 8h30 à 12h00

425, 5<sup>e</sup> rue Daveluyville (Québec) G0Z 1C0  
Téléphone : 819 367-2166 ou sans frais : 1 833 467-2166  
Courriel : [info@omhcdq.com](mailto:info@omhcdq.com)

Au plaisir de vous rencontrer !

## Comité local de prévention suicide

Le comité local de prévention suicide



**Sans frais : 1-866-277- 3553 24h/7jr**  
**Ça va bien aller !**

Vous pouvez aussi communiquer avec les sentinelles de Deschailions-sur-Saint-Laurent  
Chantal Dégarris – (514) 250-1964 / Hélène Quesnel – (819) 292-2998

## Parkinson – Centre-du-Québec

**À VOS  
CÔTÉS**

**POUR FAIRE  
FACE**



### Nouveauté dans la MRC de Bécancour

Services offerts aux personnes atteintes de Parkinson et leurs proches

Saviez-vous qu'à chaque mois il y a un café-rencontre au CAB de la MRC de Bécancour à Ste-Sophie?

#### Services dans la MRC de Bécancour

Rencontre d'informations sur la maladie  
Conférences | Formations  
Évaluation des besoins | Rencontre de groupe  
Interventions psychosociales individuelles  
Soutien téléphonique ou à domicile  
Webinaires | Classes d'exercices adaptés  
Défenses des droits

Et plus encore... Informez-vous!

Pour information ou inscription : Arielle Labonne, 819-693-1287 # 1 ou [arielle@avoscotes.ca](mailto:arielle@avoscotes.ca)

Avec la collaboration financière de





Être proche aidant, c'est une réalité qui continue même en période de pandémie.

La situation particulière de la Covid-19 amène cependant son lot de bouleversements dans votre vie et il est possible que cela vous fasse vivre toute une gamme d'émotions.

Nous sommes là pour vous accompagner dans cette période qui peut être plus difficile à traverser.

Afin de respecter les mesures demandées par le ministère de la Sécurité Publique, nous offrons un service de consultations téléphoniques ainsi que des rencontres de groupe sur Zoom.

Permettez-vous d'être accompagné pour traverser ces moments. Nous sommes là pour vous.

 819 606-0076 / 1 855 350-0076  
 [info@prochesaidantsbny.ca](mailto:info@prochesaidantsbny.ca)

ASSOCIATION DES  
PERSONNES  
PROCHES  
aidantes  
BÉCANCOUR  
NICOLET-YAMASKA

## Coopérative artisanale

Nous sommes présentement fermés. Nous attendons l'accord de la Santé publique pour rouvrir notre local. Après notre réouverture, il sera possible de vous procurer nos différents articles tissés. Nous mettrons en place des mesures sanitaires nécessaires pour protéger nos membres et notre clientèle.

Aussi, bientôt notre inventaire sera disponible sur notre Facebook. Il suffira de nous écrire en privé pour vous procurer les différents articles.



Suivez-nous sur facebook pour être au courant de nos activités !

## Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard – Rivière du Chêne

**COVID-19**

**Vous accompagner :  
notre priorité**

Afin de limiter les risques de propagation pour nos membres et employés, merci d'utiliser les modes d'accessibilité offerts par AccèsD afin de limiter les contacts rapprochés et nous permettre d'assurer la prestation des services essentiels.

N'hésitez pas à demander de l'assistance en cas de besoin. Nous sommes là pour vous et nous continuerons de l'être.

[desjardins.com/covid-19](https://desjardins.com/covid-19)

**ACCESSIBILITÉ 24 HEURES  
SUR 24, 7 JOURS SUR 7**

 [desjardins.com](https://desjardins.com)

 [m.desjardins.com](https://m.desjardins.com)

 Dépôt de chèque  
par appareil mobile

 Guichets automatiques

**1 800 CAISSES**

 **Desjardins**

**D**epuis la mi-mars, les règles de santé publique interdisent les rassemblements. Ainsi, depuis près de deux mois maintenant, l'église est fermée. Nous attendons les mesures de déconfinement pour reprendre le service public.

Dans les premiers jours de mars, sans nous douter de l'arrivée rapide de directives contraignantes, nous avons mis en marche notre collecte annuelle des contributions volontaires (CVA). Comme tout semble arrêté à peu près partout, il est possible que notre sollicitation soit mise de côté car l'attention de tous est fortement sollicitée par l'actualité submergée par le corona virus.

Nous remercions les personnes qui ont donné réponse en remettant leur contribution dans la boîte à journaux à la porte du presbytère ou en l'envoyant par la poste. Le nombre de réponses est moins élevé cette année. Le contexte de la pandémie amenant une vie « confinée » y est probablement pour une bonne part.

Évidemment, nous espérons une réponse de la part des gens qui ont reçu notre demande d'aide et qui l'ont mise de côté... pour un peu plus tard. Nous remercions à l'avance ceux et celles qui pourront nous remettre leur contribution.

*Roger Tousignant  
Pour le comité local pour Saint-Jean Deschaillons*

## Deschaillons-sur-Saint-Laurent – Facebook



Si vous n'êtes pas encore abonné à notre page Facebook de la municipalité, je vous y invite.

**Municipalité de Deschaillons**

Venez suivre l'actualité en temps réel.

Au plaisir de vous y retrouver!

## COVID-19 ET LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AU QUÉBEC

### COMITÉ DE RELANCE

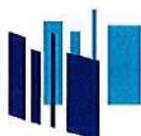
#### RELANCE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Nous avons tous hâte à l'éventuelle annonce de la réouverture des bibliothèques publiques par le gouvernement du Québec. Comme les principaux acteurs du milieu, l'Association des bibliothèques publiques du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le Réseau BIBLIO du Québec ont formé un comité de relance pour soutenir les municipalités et les bibliothèques dans leur offre de service. Les trois organisations participent également au comité sectoriel Livre, mis sur pied par Mme Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications. C'est par l'entremise de ce comité que nous pourrions recevoir des recommandations de la Santé publique du Québec.

En attendant d'avoir le mot d'ordre du gouvernement, le comité de relance poursuivra ses travaux pour assurer que dès que ce sera possible, les municipalités et les bibliothèques auront rapidement en main les informations et les consignes sanitaires nécessaires pour assurer la sécurité de tous.

Le comité de relance prévoit qu'un retour graduel de service sera nécessaire. Déjà, les ressources numériques sont très prisées par le grand public depuis la fermeture des lieux le 16 mars dernier, et nous continuons de les bonifier et de les promouvoir. Au moment que le gouvernement annoncera la réouverture des bibliothèques, le comité recommande de procéder une étape à la fois en débutant avec un service nécessitant peu ou pas de contact comme, par exemple, un service de livraison sans contact à l'extérieur du bâtiment.

Pour le moment, nous devons tous patienter encore un peu pour protéger la santé de tous les Québécoises et Québécois. Par contre, comme le dit notre premier ministre : « *les beaux jours s'en viennent* ».



ASSOCIATION  
DES BIBLIOTHÈQUES  
PUBLIQUES DU QUÉBEC



## Information générale

### Quand c'est urgent !

Composez le 911



Ambulance



police



pompier

Police	819 298-2211
Pompiers	819 288-5694
Abus envers les aînés	811 info-social
	911 ou
	1-888-489-2287

SSIRMRCB (permis de feu)

1-819-288-5694

### Quand ce n'est pas urgent !

#### MUNICIPALITE :

#### CENTRE ADMINISTRATIF

N° de téléphone : 819 292-2085

#### Heures d'ouverture au public

Mardi au jeudi : de 9 h à 12 h  
de 13 h à 17 h

Directrice générale	France Grimard
Adjointe administrative	Samantha Jalbert
Travaux publics	Denis Tousignant et Stéphane Tousignant 819 695-0733
Inspecteurs en bâtiment	1-819-298-2070
Office d'habitation Au Cœur du Québec	1-833-467-2166

**Info-Crime : 1-800-711-1800**

#### L'ANCRIER

##### L'équipe

Rédaction :	Samantha Jalbert France Grimard
Correction :	Claudette Demers Carole Girard
Mise en page :	Samantha Jalbert
Impression :	Imprimerie Sainte-Croix inc.

Le prochain journal paraîtra en **septembre 2020**.  
Date limite pour soumettre vos articles pour la  
prochaine parution : **15 août 2020**.

Tout document reçu après cette date ne pourra  
être publié dans ce numéro.

#### BIBLIOTHEQUE : HORAIRE



Vérifier le protocole de réouverture de la  
bibliothèque sur  
[www.deschaillons.ca](http://www.deschaillons.ca)

Coordonnatrice : Odette Gilbert  
N° de téléphone : 819 292-2483

#### Important

Vous pouvez aller lire l'Ancrier sur le site internet  
de la municipalité : [www.deschaillons.ca](http://www.deschaillons.ca)

Si vous désirez ajouter votre courriel à notre liste  
d'envoi, vous n'avez qu'à téléphoner ou envoyer  
un courriel à la municipalité et il nous fera plaisir  
de vous y ajouter.

➔ Chalet des sports 819 292-3377

Adresse : 212, 14<sup>e</sup> Avenue

➔ Salle municipale 819 292- 2991

Adresse : 960, 4<sup>e</sup> Rue

#### LIGNES D'INTERVENTION PREVENTION SUICIDE :

✓ Centre de prévention Suicide Accalmie 24 h. 7/7 jours	1-866-Appelle (277-3553)
✓ Tel-Jeunes 24 h. 7/7 jours	1-800-263-2266
✓ Tel-Écoute	819 376-4242
Du lundi au vend. : 18 h à 22 h	
Dimanche : 18 h à 21 h	



#### Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

1596, route Marie-Victorin  
Deschaillons-sur-Saint-Laurent G0S 1G0  
Courriel : [administration@deschaillons.ca](mailto:administration@deschaillons.ca)  
Site web : [www.deschaillons.ca](http://www.deschaillons.ca)